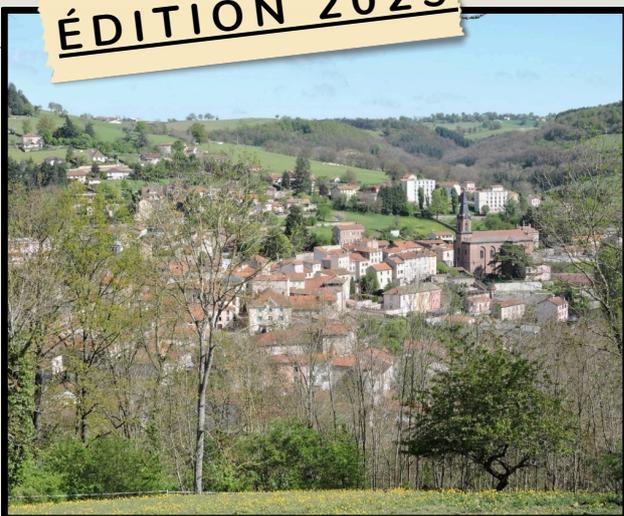


DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS À RÉGNY (LOIRE). D.I.C.R.I.M



ÉDITION 2025



Chers concitoyens,

La commune de Régny vient de réaliser la mise à jour de son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, pour prévenir les risques et gérer les crises.

Ce **DICRIM** a pour objet de bien vous informer sur les dispositions que vous seriez amenés à prendre en cas de survenue d'une crise. Pour votre sécurité et celle de vos proches, je vous invite à le lire et bien le conserver.

Le Maire, Jean-François DAUVERGNE

Sommaire

- 01 Présentation de la commune
- 02 Qu'est-ce qu'un D.I.C.R.I.M ?
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 03 Les risques identifiés sur la commune de Régny
 - a. **Risques Naturels**
 1. Inondations
 2. Sismicité
 3. Mouvements de terrains
 4. Risques Météorologiques
 5. Radon
 - b. **Risques Technologiques**
 1. Ruptures de Barrages
 2. Transports de matières dangereuses.
 - c. **Risques Sanitaires**
 1. Pandémie
 2. Lutte anti-vectorielle
 - d. **Risques Sociétaux – Terrorisme**
- 04 KIT de Sécurité
- 05 Plan de rassemblement en cas de crise
- 06 Sources d'informations générales

inondation



glissement de terrain



tempête



neige



DOCUMENT À CONSERVER :

Pour ceux qui auraient du mal à le lire, ce document peut être récupéré en format A4 à la mairie.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Régný est située dans le département de la Loire et dans la région Auvergne Rhône –Alpes. Elle fait partie de la communauté de commune du pays entre Loire et Rhône. (CoPLER).

La commune s'étend sur 13.8 km², compte environ 1500 habitants et est située à une altitude moyenne de 323 mètres. Elle est traversée d'Est en Ouest par Le Rhins et la voie ferrée (ligne TER reliant Clermont-Ferrand – Roanne – Lyon).



QU'EST-CE QU'UN D.I.C.R.I.M ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document obligatoire (loi n° 2004 811, loi n°2003 699, code générale des collectivités territoriales) présentant les risques naturels et technologiques majeurs auxquels la commune peut être confrontée. Il s'agit là d'un document qui, avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), est un document d'information et de prévention établi par le Maire.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement incertain dont les effets négatifs sont considérables et dont la réalisation est souvent, mais pas toujours, faiblement probable..

Ce peut être un aléa d'origine naturel tel qu'une inondation, un séisme ou un mouvement de terrain. Mais il peut aussi être d'origine technologique, tel qu'une rupture de barrage ou bien un accident impliquant une matière dangereuse.



Inondation



Crue du Rhins le 21 novembre 2016

On parle d'inondation lorsque l'eau déborde des limites normales d'un cours d'eau ou s'accumule dans une zone habituellement sèche. La commune de Régnny, qui est soumise à ce risque, est traversée par le Rhins ; Elle a mis en place un plan de prévention et d'évacuation en cas d'inondation.



Nouveaux repères de crues sur le vieux pont de pierre.

Ce qu'il faut faire en cas d'inondation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Coupez le gaz et l'électricité

Calfeutrez portes et fenêtres.

Si possible monter dans les étages avec des vivres non-périssables.

Écoutez la radio

Nostalgie : 96.8 FM

RVR : 93.6 FM



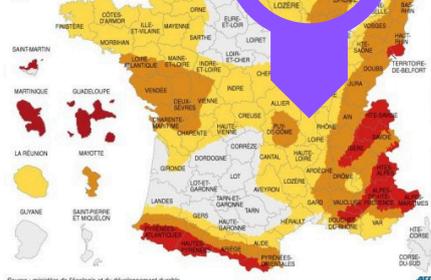
Ne prenez pas la voiture et ne téléphonez pas.



Nouveau zonage sismique

Niveaux de risques

- 1 très faible
- 2 faible
- 3 modéré
- 4 moyen
- 5 fort



Source : ministère de l'écologie et du développement durable

Sismicité

Un séisme est un mouvement brusque de l'écorce terrestre qui engendre des secousses plus ou moins fortes et destructrices à la surface. La commune de Régnny et ses alentours sont placés en catégorie 2 dans la classification du zonage qui va de 1 à 5.

Le risque sismique est donc plutôt faible.

Ce qu'il faut faire en cas de séisme



Écoutez la radio
Nostalgie : 96.8 FM
RVR : 93.6 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Après la secousse, Coupez le gaz et l'électricité.



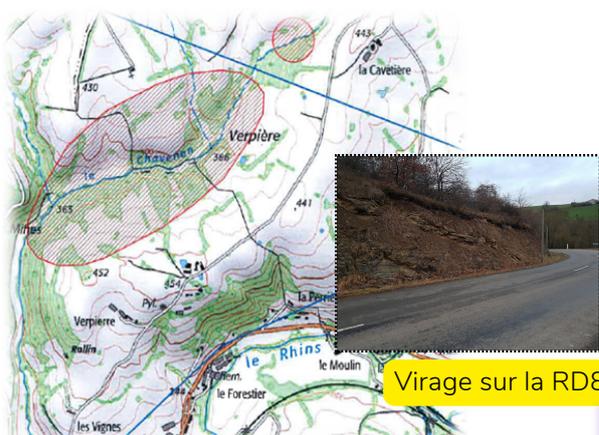
Ne prenez pas la voiture et ne téléphonez pas.



Mettez-vous à l'abri (si possible à l'extérieur).



Mouvements de terrain



Virage sur la RD80

Ancienne mine de Régnny.

Un mouvement de terrain peut se définir comme un déplacement plus ou moins violent du sol ou du sous-sol sous l'effet d'une influence extérieure d'origine humaine (mine, puits,...) ou naturelle.

La commune de Régnny est soumise à cette menace (même si elle reste faible) d'origine topographique.

Ce qu'il faut faire en cas de mouvement de terrain



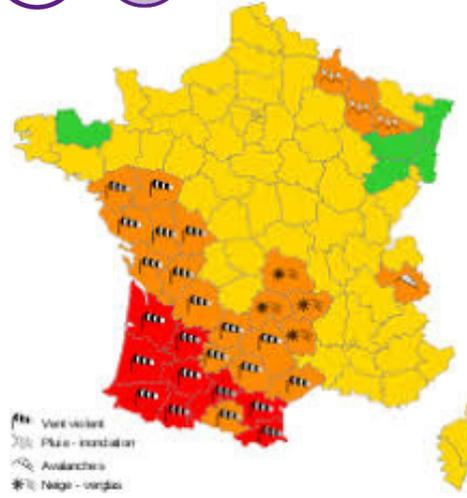
Évacuez le bâtiment et évitez les ascenseurs.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Risques météorologiques



Carte de vigilance de Météo France

Orage, tempête, vent violent, canicule, grand froid, neige et verglas, et forte précipitation sont des phénomènes météorologiques violents auxquelles la commune peut être exposée.



Épisode neigeux de forte intensité.

Une carte de vigilance établie quotidiennement par Météo France comporte 4 degrés de vigilance correspondants à des niveaux de dangerosité.

Les niveaux **Orange** et **Rouge** (degrés 3 et 4) font état de phénomènes météorologiques violents qui donnent lieu à des suivis et des bulletins d'informations réguliers.



Ce qu'il faut faire en cas de phénomène météorologique violent

Les réflexes à adopter varient en fonction du type de phénomènes. En règle générale il est tout de même conseillé d'écouter la radio et de limiter autant que possible vos déplacements.

Si besoin, demander de l'aide.



Grand froid/Neige et verglas : Éviter les sorties, prévoir des vivres non-périssables.



Tempête : Éviter-les sorties, mettre à l'abri les animaux et tout autre objet qui peut être emporté par le vent et représenter un danger.



Canicule et fortes chaleurs : Faites particulièrement attention aux personnes âgées et aux nouveaux nés. Passer au moins 3h00 par jour dans un endroit frais et éviter les sorties aux heures les plus chaudes. Boire de l'eau régulièrement.



Vigilance au risque « Incendie » et « Feu de broussaille ».

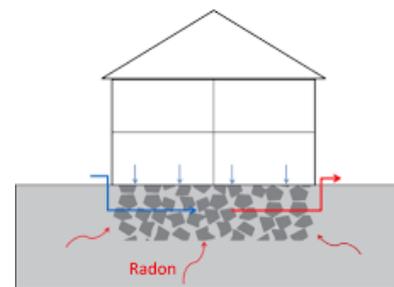
Potentiel radon



Le Radon est un gaz radioactif, présents dans les sols, issu de la désintégration de l'Uranium et du Radium.

La concentration de Radon est proche de 0 à l'extérieur et dans les pièces aérées, mais peut être plus élevée dans une grotte ou dans une cave.

Le potentiel Radon de la commune est un potentiel « moyen ou élevé » ce qui signifie que la concentration de Radon peut être localement plus élevée qu'ailleurs, sans l'être obligatoirement.



Ce qu'il faut faire



Faites analyser l'air de votre appartement.



Ventilez et aérez vos pièces le + souvent possible.



Vérifiez l'isolation (principalement du sol) de votre maison.



Rupture de barrage

Barrage du lac des sapins



La rupture d'un barrage se définit comme la destruction intégrale ou partielle de l'ouvrage hydraulique. Sa dangerosité trouve son origine dans sa nature brusque et imprévue, et est donc plus violente qu'une inondation « classique ». Elle est souvent liée à une dégradation progressive et est donc évitable grâce à un contrôle régulier par des professionnels tel que c'est le cas actuellement. La commune de Régný est soumise à ce risque de par sa connexion avec le barrage du Lac des Sapins sur Le Rhins.

Ce qu'il faut faire en cas de rupture de barrage



Écoutez la radio
Nostalgie : 96.8 FM
RVR : 93.6 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne prenez pas la voiture et ne téléphonez pas.



Calfeutrez portes et fenêtres.
Si possible monter dans les étages avec des vivres non-périssables.

Transport de matière(s) dangereuse(s)



Une matière dangereuse est une matière qui, par sa nature peut engendrer une menace pour l'environnement et pour notre santé. Le risque se caractérise donc par un accident lors du transport d'une de ces matières. La commune de Régný est peu exposée à ce risque qui concerne principalement le transport par Fer car la voie ferrée qui traverse la commune n'est plus utilisée comme voie de transport de marchandises. Il y a toutefois un risque spécifique dû à la présence du passage à niveau.



Voie ferrée de Régný et RD80

Ce qu'il faut faire en cas d'accident impliquant des matières dangereuses



Écoutez la radio
Nostalgie : 96.8 FM
RVR : 93.6 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne prenez pas la voiture et ne téléphonez pas.



Calfeutrez portes et fenêtres.
Si possible monter dans les étages avec des vivres non-périssables.



Risques sanitaires

Ils représentent un risque immédiat ou à long terme pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population.

Pandémie

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle.



Mesures de prévention :

En plus des mesures de quarantaine, la prévention des pandémies passe notamment par la vaccination.

Trois vaccins sont obligatoires : les vaccins contre la diphtérie, Tétanos et la Poliomyélite.

Exemples de mesures prises lors du COVID par la collectivité : distribution de masques, renseignements à la population et prise de contact avec les personnes fragiles et/ou isolées.

Lutte anti-vectorielle – prolifération de nuisibles

Il s'agit de lutter contre les insectes qui véhiculent certaines maladies et/ou peuvent porter un danger à autrui : Prévenir et limiter les risques de transmissions locales d'agents pathogènes. Anticiper et réduire l'impact sanitaire lié aux maladies vectorielles dont la dengue, le chikungunya, zika, maladie de Lyme (tiques). Le moustique Tigre est un vecteur potentiel de ces pathologies et est présent sur notre territoire.

Que dois-je faire ?					Ne pas faire ?	
						
Tousser ou éternuer dans son coude	Si vous êtes malade Portez un masque	Se laver très régulièrement les mains	Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter	Informez-vous et soyez à l'écoute des professionnels de santé	Pas d'embrassades Pas de poignées de mains Tenez-vous à bonne distance	Détruisez 1 à 2 fois par semaine tous les gîtes larvaires et ne marchez pas pieds nus

Chacun se doit de lutter contre les nuisibles afin d'éviter une prolifération pouvant mettre en danger autrui (rats, frelons asiatiques, etc...).

 **Frelons Asiatiques**
Signalez en Auvergne Rhône-Alpes



En cas de situation grave, il convient de faire un signalement **en mairie au 04 77 63 00 34** ou sur accueil@regny.fr afin d'évaluer la situation et adapter l'intervention au risque encouru.



Risques sociétaux - Terrorisme

Le Plan VIGIPIRATE est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux de l'Etat, des collectivités locales, des opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il existe 3 niveaux d'alerte :



Le niveau de « **vigilance** » est permanent. Il implique la surveillance des transports et des lieux publics, le contrôle des accès aux sites publics. Ces mesures s'appliquent quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national.

Le niveau « **sécurité renforcée - risque attentat** » répond à une menace terroriste forte. Des mesures additionnelles sont activées allant de la prévention (port de badges ou vérification des pièces d'identité) à l'organisation de patrouilles, d'opérations de filtrage et de fouilles. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.

Le niveau appelé « **urgence attentat** » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste. En cas de déclenchement de ce niveau, des mesures d'exception sont prévues comme la fermeture des routes, l'arrêt des déplacements scolaires.

En plus de ces dispositifs, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), l'école réalise chaque année un exercice pour la gestion de ces risques.

En cas de crise, il est rappelé aux parents de ne pas venir récupérer leurs enfants directement à l'école et de suivre les consignes délivrées par les autorités.

Que dois-je faire ?		
		
Localisez le danger pour vous en éloigner	Cachez-vous (Enfermez-vous et barricadez-vous)	Alertez et obéissez aux forces de l'ordre (Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112)

Afin de lutter contre la Menace Cyber, voici quelques conseils :

Bien choisir mon mot de passe : Il permet de s'authentifier pour accéder à son ordinateur, sa tablette ou son téléphone portable, c'est un geste quotidien de sécurité.

Choisir un mot de passe difficile est un **rempart efficace** pour protéger ses données personnelles contre les intrusions frauduleuses.

Ne pas utiliser le même mot de passe pour tout. Un mot de passe = un compte.

Pour se souvenir de l'ensemble de ses mots de passe, utiliser un coffre-fort à mots de passe.

- Entretien et mettre à jour ses appareils numériques,
- Effectuer des sauvegardes régulières,
- Etre prudent avec son smartphone et tablette (peu sécurisés),
- Prendre soin de ses informations personnelles et de son identité numérique,
- Sécuriser son WIFI,
- Etre vigilant lors de l'ouverture des mails et lorsque vous effectuez des achats en ligne.

Attention aux hameçonnages, par SMS ou mail, le fraudeur se fait passer pour un organisme que vous connaissez bien, en utilisant le logo et le cryptogramme, pour récupérer les codes de votre carte bancaire.

04

KIT DE SÉCURITÉ

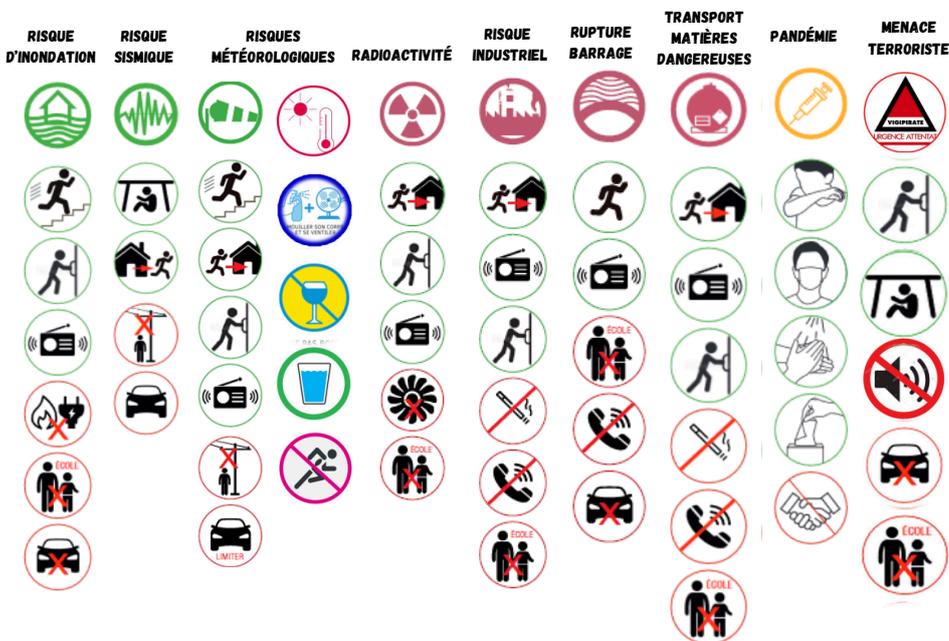
PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÉCURITÉ : « JE ME PROTÈGE EN FAMILLE »

Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, je prépare à l'avance mon plan familial de mise en sûreté en plusieurs étapes :

- Lire attentivement le document présent et le partager avec les membres du foyer,
- Le conserver et le garder en vue pour appliquer les consignes le cas échéant,
- Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et j'explique à mes proches comment les couper,
- Je détermine une pièce propice à un confinement (peu de fenêtres et d'aérations),
- Je constitue mon « kit de sécurité », à avoir chez soi :
 - radio à piles (piles de rechange),
 - lampe de poche ou lampe torche,
 - bougies et allumettes,
 - nourriture et eau,
 - trousse médicale de 1er soin (pansement, paracétamol, désinfectant,...) et traitement médical quotidien,
 - papiers administratifs,
 - couvertures et vêtements de rechange.
- Je me renseigne auprès de la mairie sur les conduites à tenir en cas d'évacuation.

LES BONS RÉFLEXES :

RÉCAPITULATIF DES COMPOURTEMENTS EN FONCTION DU RISQUE RENCONTRÉ



05

PLAN DE RASSEMBLEMENT EN CAS DE CRISE

Le point de rassemblement, en cas de nécessité, est la Salle des Fêtes 58 Rue Jules Ferry 42630 RÉGNY



06

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La commune a élaboré un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui vise à organiser au mieux les moyens humains et matériels disponibles dans le but d'apporter, le plus rapidement et le plus efficacement, de l'aide aux services de secours présents sur le terrain. Ce plan prend aussi compte et met en place tout le système de protection des enfants dans leurs écoles, c'est donc pour cela qu'il ne faut pas aller les chercher.

Les numéros utiles :

- Pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (portable) numéros européen de secours.
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie de Régnny : 04 77 63 00 34

Radios :

- RVR (Radio Val de Reins) : 93.6 FM
- Nostalgie : 96.8 FM

Sites internet :

- Préfecture de la Loire : www.loire.gouv.fr
- Mairie de Régnny : <https://regny.fr>
- Réseaux sociaux : Facebook de la Commune, Panneau Pocket
- Institut des risques majeurs : www.irma.grenoble.com
- Ministère de l'environnement : www.ecologie-solidaire.gouv.fr

Matériel à garder près de vous :

- Téléphone portable,
- Médicaments spécifiques,
- Papiers d'identité,
- Argent (surtout liquide),
- Vivres non-périssables.

Document à conserver :

- Contrats d'assurance,
- Dossier relatif à la retraite,
- Testaments, titres et actes de donations,
- Diplômes,
- Documents familiaux.

En cas d'alerte de CRISE, la SIRENE (des Pompiers) sera activée. Il conviendra d'avoir un comportement adapté à la situation de crise existante.

Si vous êtes une personne fragile, isolée, souffrant d'un handicap, vous pouvez vous faire recenser par les services municipaux ou faire recenser un de vos proches afin de pouvoir intervenir auprès de vous ou d'eux au plus tôt en cas de crise.